



Madame Jeanne SEBAN, DG DSOL

Paris, le 20 mars 2025

Objet : Préavis de grève couvrant tous les agents de la DSOL CASVP pour le mardi 1^{er} avril 2025.

Madame la Directrice Générale.

Conformément aux articles L.2512-1 et L.2512-2 du Code du travail, la CGT CASVP et le SUPAP FSU déposent un préavis de grève couvrant tous les agents du CASVP pour le 1^{er} avril 2025. Pour les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées.

La CGT CASVP et le SUPAP FSU ont concentré les efforts de mobilisation vers les agents travaillant en Espace parisiens des solidarités, car ces derniers seront concernés par la réforme du parcours de l'utilisateur qui a fait l'objet de 2 votes unanimes contre lors des CST du 3 et du 17 mars 2025. Des assemblées générales sont déposées dans tous les EPS entre le 25 et le 31 mars.

Plus globalement, tous les agents du CASVP sont concernés par un mouvement national dans le social « au sens large », et des revendications seront portées auprès du Ministre de la Fonction Publique.

La CGT CASVP et le SUPAP FSU demandent à être reçus dans le cadre de ce préavis pour négocier sur les revendications listées ci-dessous.

Revendications locales

- L'abandon de la réforme du parcours de l'utilisateur, ou alors la création de 160 postes (au lieu de 56) pour tous les métiers et dans tous les EPS de manière à absorber les nouvelles missions.
- Une prime équivalente du Ségur pour l'ensemble des agents des EPS non couverts,
- L'ouverture de négociations concernant le RIFSEEP de la filière sociale (ASO, SMS, ASE, EJE, CSE), comme prévu dans le protocole arrivé à échéance en 2023,
- Une délibération de la Ville de Paris pour ne pas appliquer la baisse d'indemnisation des jours de Congé maladie Ordinaire,
- La mise en œuvre de mesures fortes en faveur des conditions de travail comme levier d'attractivité,
- La résolution rapide et pérenne des problèmes matériels et informatiques dans les établissements,
- Allocation Prévoyance Santé : augmentation de la participation mensuelle de l'employeur, maintien de la somme versée en janvier,
- Pérennisation des nouvelles dispositions sur les CESU garde d'enfant jusqu'à 12 ans,
- Des ratios promus promouvables à 100% y compris pour les catégories A

Revendications nationales

- Le maintien de l'indemnisation à 100 % des jours de congé de maladie ordinaire
- l'augmentation du point d'indice à 6 €
- Le Ségur pour tous les agents des CCAS (dont le CASVP), sous forme de CTI
- l'abrogation des réformes des retraites, pour un retour à la retraite à 60 ans, à 55 ans pour les métiers pénibles ; l'élargissement des critères de pénibilité (notamment la pénibilité psychique).

Dans l'attente de l'audience, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de nos parfaites salutations syndicalistes.

*Pour l'intersyndicale CGT CASVP et SUPAP FSU,
Simon LE CŒUR
Secrétaire général de la CGT CASVP*